

PECHE

GROUPE DES ÉLUS COMMUNISTES

Conseil Régional

Réunion du 16 et 17 décembre 2010

Intervention : Pêche et aquaculture en Bretagne : la Région renforce son soutien à la filière

Sophie Lemoine

Monsieur le Président,
Cher(e)s collègues,

Nous étions intervenus en 2007 sur le premier plan d'action de la pêche et de l'aquaculture en Bretagne, et nous constatons déjà les grandes difficultés de cette filière structurante pour notre territoire : 2 Milliards d'euros de chiffres d'affaire et 15 000 emplois directs. Il est coutume, également, de dire qu'un emploi en mer induit cinq emplois à terre.

En trois ans, la situation s'est clairement dégradée; ce qui pousse notre collectivité à renforcer et à adapter ses dispositifs.

Ne pouvant revenir sur l'ensemble des actions proposées, je m'attarderai principalement sur deux éléments.

La création d'un Fonds d'Investissement pour la Pêche nous semble être une bonne chose pour contrecarrer la politique de casse des bateaux de pêche et favoriser l'installation des jeunes pêcheurs.

En effet, il est insensé de penser qu'il est, certaine fois, plus intéressant, pour les pêcheurs de percevoir la subvention de sortie de flotte que de poursuivre l'activité de pêche.

Sans compter les conséquences pour l'installation des jeunes pêcheurs. Ces sorties de flotte entraînent la surévaluation des prix de vente des navires et donc l'endettement important de ces jeunes générations.

Concernant toujours ce fonds d'investissement, nous souhaitons savoir comment seront définis les critères d'attributions : quels types de bateaux seront concernés ? À quelles conditions ?

Autre action que nous relevons : l'implication forte de la Région dans le processus de réforme de la Politique Commune de la Pêche.

Clairement, l'enjeu est, en premier lieu, au niveau européen.

Car, la politique actuelle de l'Union européenne et du Gouvernement français se résume à définir des conditions de rentabilité d'une flotte de pêche réduite et concentrée autour de quelques armements.

Sous couvert de vouloir rétablir les stocks face à la surexploitation des ressources, la mise en place des quotas fragilise les petits pêcheurs côtiers.

Et, cette politique ne cesse de s'accélérer.

Avant hier, les ministres de l'Union européenne entamaient leurs négociations annuelles sur les quotas de pêche. Se projette une nouvelle baisse de 10% en moyenne des quotas et une nouvelle réduction de l'effort de pêche.

Et, si la mise en place de quotas individuels transférables peut paraître intéressante puisqu'elle reposerait sur la responsabilité de chaque pêcheur, la possibilité de vendre ces droits de pêche pourrait entraîner une concentration du secteur et la disparition de nombreux petits bateaux.

L'Union européenne demande également à ce que les armateurs remboursent les aides octroyées par la France, en 2008 ; aides qui avaient permis aux pêcheurs de faire face à l'augmentation des prix du carburant.

Ces aides sont, en effet, considérées comme non euro compatibles. Leurs remboursements impacteraient gravement les flottes les plus consommatrices de pétrole et donc déjà en grande difficulté.

Nous nous trouvons face à une Union européenne toujours tatillonne pour appliquer le principe dogmatique de la concurrence libre et non faussée.

Le risque, lorsque les orientations de la Politique Commune de la Pêche seront revisitées en 2013, est que nous allions vers plus de déréglementation.

Ces inquiétudes se trouvent renforcées par l'inscription de nouveaux objectifs de préservation de la ressource : le rendement maximum durable qui doit entrer en vigueur à partir de 2015.

Ceci marquera le coup de grâce de la petite pêche en durcissant les conditions de pêche.

La pêche artisanale côtière est donc menacée de disparition.

Devra t-on attendre comme c'est le cas pour l'agriculture que les petits pêcheurs disparaissent pour prendre conscience qu'il faut les aider ?

Pour conclure, un témoignage sur l'action 7 : promotion des métiers de la mer. J'ai eu l'occasion de recevoir des retours très positifs voire des éloges à propos de l'inscription, pour la première année, des métiers de la mer aux Olympiades des métiers.